

DECLARATION DE DEROGATION AUX TRAVAUX INTERDITS POUR LES JEUNES EN FORMATION AGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS

FICHE FORMATION : FILIERE TRAVAUX FORESTIERS

(ARTICLES L. 4153-9, R. 4153-38 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL)

Fiche-formation n° :

Remplir une fiche pour chaque formation assurée dans l'établissement et joindre les fiches aux éléments communs de la déclaration de dérogation

1. FORMATION PROFESSIONNELLE ASSUREE AUX JEUNES

Diplôme préparé :

Toute formation professionnelle et technologique de la filière concernée

Lieu(x) de formation précis :

Identifier précisément les lieux dans lesquels la formation sera assurée aux jeunes. Par exemple : atelier de production, laboratoire, chantier, ...

Qualité ou fonction du ou des encadrants :

2. TRAVAUX INTERDITS POUR LESQUELS UNE DEROGATION EST DECLAREE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Travaux exposant à des agents chimiques dangereux | <input type="checkbox"/> Travaux exposant à l'amiante |
| <input type="checkbox"/> Travaux exposant à des rayonnements ionisants | <input type="checkbox"/> Travaux exposant à des rayonnements optiques artificiels |
| <input type="checkbox"/> Conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et/ou d'équipements de travail servant au levage | <input type="checkbox"/> Travaux nécessitant l'utilisation ou l'entretien d'équipements de travail (machines dites « dangereuses ») |
| <input type="checkbox"/> Travaux de maintenance sur des équipements de travail en fonctionnement | <input type="checkbox"/> Travaux temporaires en hauteur nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle |
| <input type="checkbox"/> Montage et démontage d'échafaudages | <input type="checkbox"/> Travaux avec des appareils sous pression |
| <input type="checkbox"/> Visite, entretien, nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins et réservoirs | <input type="checkbox"/> Opérations dans un milieu confiné (puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses, galerie, ...) |
| <input type="checkbox"/> Travaux en contact du verre ou du métal en fusion | <input type="checkbox"/> Travaux en milieu hyperbare |

Attention !

Les équipements mis à disposition des jeunes doivent être maintenus en **conformité** avec les prescriptions applicables lors de leur mise en service dans l'établissement, et leur affectation doit **tenir compte du niveau de formation et des capacités du jeune**, en respectant les précisions données par l'annexe pédagogique de la convention de stage.

Lors de l'exécution de ces travaux, il convient de ne jamais laisser le jeune sans **encadrement**.

Il convient de s'assurer du port effectif des **équipements de protection individuelle appropriés** à la nature des travaux effectués.

	Source du risque	Travaux réglementés soumis à la déclaration de dérogation	Lieux de formation connus			Intitulé des formations professionnelles ou des métiers concernés par les travaux réglementés	Qualité et fonction des personnes encadrant les jeunes pendant l'exécution des travaux réglementés
			Locaux de l'établissement /entreprise	Chantier Extérieur **	Si locaux différents de ceux de l'établissement / entreprise, préciser l'adresse		
1	Activité	D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
2	Activité	D. 4153-18* - opérations susceptibles de générer une exposition à un niveau d'empoussièrement de fibres d'amiante de niveau 1 ou 2 tel que défini à l'article R. 4412-98.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
3	Equipement de travail	D. 4153-21* - travaux les exposant aux rayonnements ionisants requérant un classement en catégorie B au sens de l'article R. 4451-46	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
4	Equipement de travail	D.4153-22* - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452-6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
5	Milieu de travail	D. 4153-23 - interventions en milieu hyperbare au sens de l'article R4461-1, classe I, II, III	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
6	Equipement de travail	D. 4153-27 - conduite d'équipements de travail mobiles automoteurs et d'équipements de travail servant au levage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
7	Equipement de travail	D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
8	Equipement de travail	D. 4153-29 - travaux de maintenance lorsque ceux-ci ne peuvent être effectués à l'arrêt, sans possibilité de remise en marche inopinée des transmissions, mécanismes et équipements de travail en cause	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
9	Equipement de travail	D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
10	Equipement de travail	D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
11	Milieu de travail	D. 4153-34 - 1° à la visite, l'entretien et le nettoyage de l'intérieur des cuves, citernes, bassins, réservoirs; 2° à des travaux impliquant les opérations dans un milieu confiné notamment dans les puits, conduites de gaz, canaux de fumée, égouts, fosses et galeries.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		
12	Activité	D. 4153-35 - travaux de coulée de verre ou de métaux en fusion et de les admettre de manière habituelle dans les locaux affectés à ces travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> :		

Nom des équipements de travail par type de travaux	Cochez les cases des équipements de travail qui seront utilisés	Observations
TRAVAUX D'ABATTAGE - FAÇONNAGE		
Combiné d'abattage	<input type="checkbox"/>	
Ecorceuse	<input type="checkbox"/>	
Tronçonneuse	<input type="checkbox"/>	
TRAVAUX DE DEBARDAGE		
Câble aérien	<input type="checkbox"/>	
Débusqueur à câble	<input type="checkbox"/>	
Débusqueur à pinces ou à grue	<input type="checkbox"/>	
Grue auxiliaire équipant un tracteur agricole équipé forestier	<input type="checkbox"/>	
Porteur forestier	<input type="checkbox"/>	
Tracteur agricole équipé forestier muni de structure de protection contre les chutes d'objet avec ceinture de sécurité + protection contre la pénétration d'objets	<input type="checkbox"/>	
Treuil + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Treuil portatif à moteur thermique	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni de structure de protection contre les chutes d'objet avec ceinture de sécurité + protection contre la pénétration d'objets	<input type="checkbox"/>	
TRAVAUX DE MANUTENTION		
Chargeur frontal ou arrière	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni de structure de protection contre les chutes d'objet avec ceinture de sécurité	<input type="checkbox"/>	
Mini pelle	<input type="checkbox"/>	
Pelle mécanique équipée de : <ul style="list-style-type: none"> • Grappins • Pinces • Vrille de fendage • Tarière • Broyeuse ou déchiqueteuse de souche • Godet 	<input type="checkbox"/>	
TRAVAUX DE CONDITIONNEMENT		
* Broyeur de branches + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	

Broyeur de végétaux électrique	<input type="checkbox"/>	
Broyeur de végétaux + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Combiné bois de chauffage	<input type="checkbox"/>	
Fagoteuse à serrage hydraulique + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Fendeuse hydraulique + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Scie à bûches	<input type="checkbox"/>	
Scie circulaire	<input type="checkbox"/>	
Système d'alimentation ou d'évacuation de bois	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni d'une structure de protection contre le renversement et d'une ceinture de sécurité	<input type="checkbox"/>	
TRAVAUX DE SYLVICULTURE		
Agrafeuse	<input type="checkbox"/>	
Cloueuse clôture	<input type="checkbox"/>	
Cultivateur rotatif + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Débroussailleuse portative	<input type="checkbox"/>	
Dérouleuse + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Enfonce-pieux + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Epandeur à engrais + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Gyrobroyeur + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Matériel de broyage forestier + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Perche à élaguer motorisée (depuis le sol uniquement)	<input type="checkbox"/>	
Pulvérisateur + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Sécateur	<input type="checkbox"/>	
Semoir + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	

Taille haie	<input type="checkbox"/>	
Tarière + Arbre de transmission par cardan	<input type="checkbox"/>	
Tracteur muni d'une structure de protection contre le renversement et d'une ceinture de sécurité	<input type="checkbox"/>	
TRAVAUX AVEC DU MATERIEL DE MAINTENANCE		
Affûteuse électrique	<input type="checkbox"/>	
Appareil de soudage et de découpe oxyacétylénique	<input type="checkbox"/>	
Compresseur	<input type="checkbox"/>	
Meuleuse	<input type="checkbox"/>	
Nettoyeur haute-pression	<input type="checkbox"/>	
Palan	<input type="checkbox"/>	
Perceuse	<input type="checkbox"/>	
Pont élévateur	<input type="checkbox"/>	
Presse	<input type="checkbox"/>	
Scie circulaire	<input type="checkbox"/>	
Scie à ruban	<input type="checkbox"/>	
Scie à ruban pour métaux	<input type="checkbox"/>	
Touret à meuler	<input type="checkbox"/>	
Tronçonneuse à matériaux	<input type="checkbox"/>	
Visseuse pneumatique	<input type="checkbox"/>	



Note sur l'utilisation des tracteurs : Tout tracteur utilisé par le jeune doit être muni d'une structure de protection contre le renversement ainsi que d'un système de retenue au poste de conduite. Si une de ces conditions n'est pas respectée, l'utilisation du tracteur par le jeune est interdite.



Note sur l'utilisation des engins de chantier et des appareils de levage : Pour certains équipements de travail mobiles automoteurs et appareils de levage présentant des risques particuliers en raison de leurs caractéristiques, la conduite est réservée aux travailleurs qui, en plus d'avoir reçu la formation adéquate habituelle, ont bénéficié d'une formation spécifique et d'une autorisation de conduite délivrée par l'employeur.

L'autorisation de conduite est délivrée par le chef d'entreprise, sur la base d'une évaluation destinée à s'assurer que le travailleur dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée.

Cette évaluation comprend :

- un examen d'aptitude médicale à la conduite, réalisé par le médecin du travail
- un contrôle des connaissances et du savoir faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail (attestation de formation du CFA ou de l'établissement scolaire, ou CACES, ou formation en interne dans l'entreprise)
- un contrôle des connaissances des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

***Broyeur : mise en sécurité obligatoire si relève de la norme NF EN 13525 : 2005 + A2 : 2009 (cf. instruction mise en sécurité broyeur du 31 août 2016)**

Si votre liste est plus longue que prévue ci-dessous, la reporter sur une photocopie à annexer à la demande de dérogation

Interventions en milieu de travail hyperbare D. 4153-23			
	Nature des interventions nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de milieu hyperbare, valeur de pression (hectopascals) et durée des interventions (h)	Observations
1			
2			

Travaux en milieu de travail confiné ou cuves, réservoirs D. 4153-34			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de milieu confiné ou cuves & durée des interventions (h)	Observations
1			
2			

TRAVAUX EXPOSANT A DES AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX (pulvérisation, vétérinaire, désinfectants, carburants, ...) - D.4153-17 Agents chimiques dangereux non classés Cancérigènes, Mutagènes ou Reprotoxiques et hors produits phytosanitaires pour l'application desquels il est nécessaire d'avoir obtenu le Certificat Individuel.			
	Nature des travaux nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Nom des ACD & Marque ou Distributeur, n° AMM*	Observations
1	Travaux nécessitant utilisation de produits phytopharmaceutiques		
2	Manipulation de carburants		
3	Utilisation de fontaines de nettoyage		
4			
5			
6			
7			
8			

* : Information disponible sur l'étiquette du contenant ou sur la fiche de données sécurité (FDS) + existence de VLEP réglementaire

Joindre la / les fiches de données de sécurité correspondante(s)

Attention

L'utilisation de produits phytosanitaires par les jeunes est soumise à l'obtention du certificat individuel.

+

Activités impliquant l'exposition à l'amiante D. 4153-18				
	Nature des opérations nécessaires aux formations professionnelles indiquées en page 2	Type de matériau amianté*	Niveau d'empoussièrement prévu (fibres/litre)	Observations
1				
2				
3				
4				
5				

* : calorifugeage, fibrociment, béton hydrofuge, garniture de freins amiantés...